



## Aider ses grand parents légalement.

Par **quentdm**, le **22/09/2014** à **17:19**

Bonjour,

Merci de me lire.

Je suis dans une situation un peu compliquée. Ma grand-mère et ma grand-tante (sa soeur) sont âgées et elles ont besoin qu'on les aide dans la vie de tous les jours. Je voudrais pouvoir me consacrer à plein temps à les aider. Elles seraient en mesure de me rémunérer pour mon temps mais je ne sais pas comment le faire légalement sachant qu'apparemment l'aide aux personnes âgées est réglementé et que je n'ai aucun diplôme dans cette branche.

Je tiens à préciser que, pour les aider, j'ai racheté une part de leur maison dans laquelle je vis, la maison est en SCI dans laquelle je suis minoritaire et ma grand-tante est majoritaire.

Serait-il possible de créer légalement une situation dans laquelle je pourrais exercer auprès d'elle l'équivalent d'une fonction de concierge en les aidant entre autres à entretenir la maison que je possède en partie et si oui sous quelle forme ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

quentin

Par **aguesseau**, le **22/09/2014** à **18:40**

bjr,  
je n'ai pas la réponse à votre question mais je pense qu'un notaire devrait pouvoir vous aider dans votre situation particulière.  
cdt